L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 DECEMBRE 1850

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 18 DECEMBRE.

TERRIBLE EXPLOSION.

[illegible] tint de rassembler les détails de la catastrophe de l'Anglo-Norman, et continuons à en rechercher les causes, qu'il [illegible] donner ce travail pour raconter [illegible] catastrophe du même genre.

Hier, vers six heures et demie, comme le vapeur *Knoxville*, capitaine Harris, destiné pour la Rivière Tennessee, quittait le wharf [illegible] prendre le large, ses deux bouilloires [illegible] avec une telle violence que la [illegible] jusqu'à Lafayette. Aussi[illegible] lancée se furent dissipés, [illegible] l'aspect d'une ruine flottante. [illegible] lancée à plus de 200 [illegible] tomber près de la route en [illegible] cinquante pieds au-dessus [illegible] et dans sa course avait dé[illegible] de barils de farine et de [illegible] venait de débarquer un ba[illegible]. L'autre bouilloire, partie dans la [illegible] opposée, se fit jour à travers le vapeur *Jesse Washington*, qu'elle coupa presqu'en [illegible], entra dans la chambre des dames du *Griffin Yeatman*, brisant les portes, cloisons, [illegible] fut si violent qu'un homme qui se tenait debout sur le pont du vapeur *Hiram* [illegible] par la concussion.

[illegible] bateau situé au-dessus du [illegible] légèrement endommagé. Un [illegible], lancé par-dessus ce bateau, [illegible] *Buckeye*, mais heureusement [illegible] toucher personne.

Nous [illegible], pour relever ce sombre tableau [illegible] trait de bonheur. Le capitaine du Griffin Yeatman, sa femme et deux autres dames venaient de quitter le salon sur l'arrière, pour aller prendre place à table, lorsque la bouilloire du Knoxville y fit irruption, jonchant [illegible] chambre de débris fumans.

Maintenant il nous reste la pénible tâche de [illegible] les morts et les blessés. La liste que nous pouvons en donner ne saurait être rigoureusement exacte, vu la difficulté de se procurer [illegible] renseignements nécessaires.

Le capitaine Harris, légèrement blessé.
[illegible] Brown, premier commis, " "
[illegible], second commis, " "
[illegible], 1er ingénieur, " "
[illegible] Dywdy, 2eme ingénieur, si cruellement [illegible] vapeur, qu'il est mort à 9 heures, à [illegible].
[illegible], pilote, grièvement blessé.
Le charpentier du bateau n'a pas été retrouvé; un second pilote se trouve dans le même [illegible].
[illegible] St-John, buvetier du *Martha Washington*, [illegible] brûlé, ainsi que le capitaine [illegible] du *Ne-plus-Ultra*.
[illegible] nous avons trouvé d'autres victimes [illegible] en proie à des souffrances affreuses [illegible].
M. Henry, [illegible].
[illegible] H. Franklin, aide-ingénieur.
A. [illegible], second cuisinier.
[illegible], troisième cuisinier.
[illegible], John Collins; John Burke; Peter M[illegible] Burns et Patrick Connor, [illegible].

Le sort des passagers est beaucoup plus incertain que celui de l'équipage. Le maître [illegible] échappé sain et sauf du désastre, assure [illegible] y en avait environ dix-huit à souper. [illegible] avant l'explosion, ils avaient [illegible] pour aller s'installer sur l'avant. [illegible] sort? Il n'est que trop probable [illegible] grand nombre a été tué par l'explosion.

Immédiatement après cet affreux désastre, le feu se déclara dans la cale. Les pompiers furent bientôt sur les lieux, et malgré le bruit [illegible] qu'il y avait à bord une grande [illegible] de poudre, ils travaillèrent avec tant [illegible] parvinrent au bout de deux [illegible] les flammes. Ce qui reste [illegible] n'est plus maintenant qu'une ruine, [illegible] se soutiendra pas longtemps au [illegible] de l'eau.

Nous ne répéterons pas ici les réflexions que nous suggérait [illegible] y a deux jours le sort funeste [illegible] concitoyens qui étaient allés [illegible] à bord de l'Anglo-Norman [illegible] la mort. Cette nouvelle [illegible] donne que plus de [illegible]. Nous invoquerons l'intervention des au[illegible] l'obscurité profonde dont [illegible] désastres, et nous en ré[illegible] échappé jusqu'à ce [illegible] faire tomber un juste [illegible] coupables, que ce soit du [illegible] prévenir le retour de si affreux [illegible].

TRIBUS INDIENNES.

[illegible] dans un journal de l'Ouest [illegible] d'intérêt sur les mœurs, les [illegible] langage des Cherokees. Nous [illegible], persuadés que [illegible] gré de leur retracer [illegible] couleurs s'effacent déjà et [illegible] un moment à un passé qui date [illegible] pourtant si éloigné, tant les [illegible] succèdent avec rapidité aux [illegible] les transformations sociales [illegible] avec une merveilleuse instantanéité [illegible] terre d'Amérique, théâtre de [illegible] renouvelées.

[illegible] les Cherokees se donnent, dans [illegible], signifie le peuple *réel* ou *singulier* [illegible], leur histoire, leur langue, leurs [illegible], coutumes, leurs traditions, tout [illegible] l'originalité.

Dans leurs relations avec les blancs ils ont [illegible] d'intelligence et de sagacité qu'aucune [illegible] indienne de l'Amérique du Nord [illegible] traités avec les Etats-Unis [illegible] est originale et plus difficile à ac[illegible] Chinois, surtout pour une per[illegible] en âge. On citerait peu [illegible] d'individus d'un âge mûr, même [illegible] pu parvenir à l'apprendre. [illegible] est un système parlant de sons, et [illegible] inventé par George Guess, na[illegible] Cherokee, est entièrement syllabique [illegible] une terminaison de consonne, et [illegible] qu'une seule, le son vocal s. [illegible] est prononcé par les Cherokees [illegible] *dental*, et n'est jamais pro[illegible] autrement. Les verbes de leur langue [illegible] et leurs temps en sont variés à [illegible] s'assouplissent avec une merveilleuse [illegible] toutes les formes de l'idée qu'ils [illegible] exprimer. Si, par exemple, un Cherokee veut dire porte-mortel objet, il rend sa [illegible] avec une lucidité admirable, et le verbe [illegible] exprime quelle est la forme de [illegible] demande, si c'est une substance dure ou [illegible] chose est longue, courte, ron[illegible].

Le révérend S. A. Worcester, missionnaire [illegible] Cherokees, a cherché, avec une grande [illegible] à pénétrer les mystères [illegible] et a publié quelques notes cu[illegible] cette matière.

[illegible]! Un Cherokee qui, dans [illegible], n'a point appris à parler la langue [illegible] ne peut jamais ensuite réussir à la [illegible] aussi voit-on des centaines de gens [illegible] Cherokees et qui ne savent pas un [illegible] idiome maternel. Parmi les métis [illegible] *half breeds*, comme disent les A[illegible] la langue est, pour ainsi dire, *lettre* [illegible] plupart ne s'expriment qu'en anglais. Il n'est guère possible de rendre avec [illegible] les mots de la langue cherokee.

Dans l'origine, comme nation, les Cherokees [illegible] divisés en *clans* ou familles. Chaque [illegible] appartenait à l'une de ces divisions, [illegible] de la mère était, dans tous les cas, le [illegible] enfants.

[illegible] grand nombre d'années, c'était, [illegible] Cherokees, un crime capital de se marier [illegible] étaient membres du même clan. [illegible] union était considérée comme [illegible] que celle de frère et de sœur, [illegible] coupables étaient mis à mort sans [illegible].

Les clans gouvernaient la nation; on envoyait les chefs de chaque clan au grand conseil, qui *légiférait* pour la tribu.

Il y a ici une observation à faire, c'est qu'à cette époque, les Cherokees étaient un peuple paisible, sobre, soumis aux lois et observant, avec amour et religion, toutes leurs coutumes traditionnelles.

Les Cherokees vivaient autrefois dans des villes, chaque ville avait une maison de ville (Town house) qu'ils appelaient *ga-ti-yi*, où se tenaient les assemblées nationales, où se célébraient les danses. Ils se réunissaient, ordinairement, deux ou trois fois, chaque semaine, pour danser. Les vieillards assistaient toujours à ces réunions pour maintenir le bon ordre, et instruisaient la *jeunesse*, pendant les entr'actes. Cette instruction était orale, et les discours des vieux chefs étaient, dit-on, d'une éloquence simple et touchante. Un orateur éloquent exerçait alors un aussi grand empire sur les Cherokees que Démosthène sur les Athéniens.

A l'époque où ils observaient religieusement leurs danses hebdomadaires, à l'époque où les vieillards leur rappelaient les saintes traditions de la patrie avec une pittoresque et chaleureuse éloquence, portant les jeunes filles et les jeunes hommes de la tribu au bien et à la vertu, les meurtres étaient, pour ainsi dire, inconnus, le jeu et l'ivrognerie chose rare et exceptionnelle.

Que les temps sont changés! aujourd'hui les Cherokees ont fait de rapides progrès en civilisation, mais s'ils ont profité des bienfaits de cette civilisation, ils en ont aussi adopté les vices les plus repoussants.

Il y a vingt ans, quand ils habitaient encore la Géorgie, l'Alabama, le Tennessee et la Caroline du Nord, c'était un peuple paisible et industrieux. Les membres de la tribu étaient unis et heureux, et auraient continué à trouver le bonheur dans l'union, si on leur avait permis de vivre sur le territoire natal, sous les lois de leur république fraternelle.

Les observations qui précèdent cadrent parfaitement avec celles de tous les voyageurs intelligens qui ont fait des usages et des coutumes des Cherokees une étude spéciale.

M. Washburn, respectable missionnaire protestant, qui a long-temps vécu parmi eux et parmi les Osages, assure qu'un nommé Silas Dinsmore fut le premier agent des Cherokees et des Chactas. Dinsmore descendait d'une famille de Huguenots qui émigrèrent de France en Amérique, après la révocation de l'Edit de Nantes.

W. Wasburn avait un manuscrit fort intéressant sur diverses peuplades indiennes, lequel, malheureusement pour la science, a été perdu.

Le bon missionnaire croit fermement à l'*origine juive des sauvages*. Il fait les plus grands éloges de l'éloquence indienne. Que n'écrit-il le "Livre des orateurs" Cherokees! Il prétend que les Osages ont une coutume singulière. A une certaine époque de l'année, toutes les vierges de la tribu, vêtues d'un costume emblématique, se réunissent près d'un monticule (mound) sur lequel on plante un cyprès ou un tremble. Les jeunes filles nu-pieds, (et les pieds lavés avec soin), montent tour-à-tour sur l'éminence et cueillent un petit rameau de l'arbre. Pendant que la jeune fille est sur cette sellette d'un nouveau genre (le *mound*) on scrute sa vie, on sonde sa conscience, on fait, si l'on peut, à haute voix, sa confession générale, et si on peut la convaincre de la moindre atteinte à la pudeur, on la massacre impitoyablement. Quelquefois, on se contente de la *tondre* et de la livrer à la risée de la populace.

Ne pourrait on pas à ce sujet citer ce que Tacite raconte des anciens Germains?

CONVENTION DE LA GEORGIE.

La Convention de la Géorgie a nommé des comités, le 10 de ce mois, pour préparer les mesures sur lesquelles l'Assemblée doit délibérer. Chaque district de l'Etat est représenté dans les comités.

HAVANE.

Le steamer *Isabel* est arrivé ces jours derniers à Charleston avec des avis de la Havane jusqu'au 8 de ce mois. Ils n'offrent aucune importance. Le choléra n'a pas encore entièrement disparu de l'île. Le prix des sucres avait une tendance à la hausse. Un grand nombre de navires attendaient dans le port de la Havane les sucre nouveaux destinés à l'exportation.

RECENSEMENT DU KENTUCKY. — La population du Kentucky, d'après les chiffres qui sont déjà connus, est portée à 920,000 habitans. En 1840, cet Etat avait 779,828 âmes. L'augmentation en dix ans aurait été de 150,000.

RÉCOLTE.—Nous lisons dans le *Messager de St-Jacques* de samedi dernier:

Les roulaisons sont terminées, du moins à quelques exceptions près, dans notre paroisse. Mais, quelles roulaisons! La plupart de nos planteurs n'ont fait que la moitié de la récolte de l'année dernière et encore, sous les auspices les plus défavorables causés par la sécheresse, la chaleur et le froid.

ST-LOUIS—Un incendie s'est déclaré, le 9 courant au soir, dans une maison de la rue Biddle, qui a été réduite en cendres ainsi que trois autres grands bâtiments du voisinage. Dans l'un d'eux se trouvait une certaine quantité de poudre qui a fait explosion. On craint qu'il n'y ait eu plusieurs victimes.

GEORGIE—Le nombre total des voix données à la dernière élection des membres de la Convention est de 71,115. La majorité en faveur de l'Union a été de 22,117 voix, ou un tiers environ du vote total de l'Etat. Cette majorité eut été encore plus considérable, s'il y avait eu quelque opposition dans la plupart des grands comtés.

Chronique Locale.

THEATRE DES VARIETES—Le spectacle de ce soir est des plus attrayants; un coup d'œil jeté sur l'annonce suffira pour attirer la foule.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS. — (Juge McCaleb.)—La Cour s'est occupée hier de l'affaire intentée au général Henderson, accusé d'avoir pris part à l'expédition contre l'île de Cuba; et affait décider et elle devait commencer de suite. Des objections ayant été faites, la Cour rendra sa décision ce matin.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS—Le grand jury après délibération a trouvé lieu à poursuivre Paul Tricou, pour contrebande, dans quatre cas, et pour parjure dans un cas. L'accusé aura à fournir deux cautionnements: l'un de $2,000 et l'autre de $3,500.

1RE COUR DE DISTRICT.—John Magard, accusé d'avoir donné asile à un esclave marron, a comparu hier devant cette Cour et a été trouvé coupable.

4ME COUR DE DISTRICT—L'affaire Paradise, Lawrason & Co, vs les Compagnies d'assurances, *Sun Mutual*, *Nashville* et *Union*, se poursuit toujours devant cette Cour. Comme on le sait, la maison Paradise, Lawrason & Co, réclame des Compagnies nommées ci-dessus, une somme de $34,000, pour assurances faites sur des marchandises chargées à bord du *Russia*, parti pour la Californie.

INCENDIE—Hier matin vers cinq heures, le feu a éclaté dans la boulangerie de MM. D'Aquin, rue du Commerce. Les pompiers ont pu arrêter promptement les flammes; il n'y a eu que le premier étage d'incendié.

UN SECOND FEU.—Hier après-midi, vers quatre heures, le feu a éclaté dans la pension No 65, rue Poydras, tenue par Mme Stone. Le premier étage seul a été endommagé. Un petit négrillon d'un an a péri dans les flammes.

—UN TROISIÈME FEU.—Vers minuit, le feu s'est déclaré dans la grocerie de M. Villa, au coin des rues Marais et Orléans. Toute la bâtisse et le contenu ont été détruits.

—Le corps d'une des victimes de l'explosion du steamboat Anglo-Norman a été trouvé dans le fleuve, paroisse St-Bernard, en face du champ de bataille. On n'a pas encore identifié le cadavre.

— Un affidavit a été fait hier pardevant le recorder Genois, contre Albert Dreker. La plainte porte que l'accusé a volé 90 pièces de cinq francs appartenant à M. H. Koun. Un mandat d'amener a été lancé en conséquence.

— Le recorder Genois a envoyé hier devant la Première Cour de District un nommé Geo. Douse h. c., sous l'accusation d'avoir violemment battu un esclave et résisté à un officier de police. J. Coyne et Th. Mohon ont également été envoyés devant la même Cour, pour s'être cachés, avec l'intention de voler, dans un magasin de fruits de la rue de la Vieille Levée.

— Jean Gene, accusé d'avoir assailli A. Castella avec une arme dangereuse, a été acquitté hier par le recorder Genois.

— Un mandat d'amener a été lancé contre un nommé Rotta, sous l'accusation d'avoir assailli et frappé deux fois dans la même journée, et sans provocation, le Sr. Franco Nielta.

— George Purcel, pris en flagrant délit de vol, chez M. Michoud, rue de la Vieille Levée, a été envoyé devant la Première Cour de District. Le prisonnier a été arrêté au moment où il quittait le magasin de M. Michoud avec une caisse contenant la somme de $5 en argent.

— Deux draymen ont été condamnés par le recorder Genois à payer une amende de $10, pour avoir tenté de passer, malgré les barricades, dans la partie de la rue de Chartres où le pavage est en réparation. Un alderman de la Première Municipalité, qui se trouvait présent, a également été injurié par eux, pour leur avoir donné le charitable avis de ne pas enfreindre les ordonnances de police.

— Joseph Fleet aura à répondre à la Cour Criminelle, sur l'accusation portée contre lui, du vol de l'habit de Jas Middleton.

— D. Garety aura également à se défendre de l'accusation d'avoir frappé avec une arme et battu F. Haley, le 1er de ce mois.

—Francis McCollough est accusé d'avoir battu sa femme et essayé d'incendier sa demeure. Le recorder Caldwell l'examinera un autre jour.

—Giovani Rinias a été arrêté hier dans la 1re Municipalité, sous l'accusation d'avoir frappé Jean Hanart d'un coup de poignard dans la poitrine. Le prisonnier attend en prison un second examen.

—Martin Casey a été arrêté hier sur la Levée au moment où il volait une chemise dans un magasin. Il sera jugé plus tard.

—Le recorder Génois a envoyé hier devant la 1re Cour de District, un nommé Thomas King, pour avoir été trouvé caché dans le restaurant de A. Meyssonier.

(*Communiqué.*)

Réflexions sur la loi créant un Bureau de liquidation pour la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans, formant trois municipalités.

La Législature dernière, guidée sans doute par des motifs louables, a passé une loi de liquidation: des commissaires ont été nommés par le peuple, et ces commissaires ont pu devoir fixer une taxe sur les propriétés foncières de manière à éteindre la dette de chaque municipalité dans vingt-cinq ans.

La première question à analiser est l'effet de la taxe, la possibilité de la prélever et ses résultats. La taxe par elle-même non-seulement réduit la valeur des propriétés, mais arrête toute espèce d'élan qui aurait pour but d'augmenter les bâtisses dans les municipalités où déjà on compte grand nombre de maisons sans locataires et sur lesquelles cependant il faudrait payer la taxe exorbitante; là est la véritable impossibilité; dès lors il faut abandonner la propriété ou payer des intérêts usuraires qui finiraient par la faire changer de main.

La loi ne détruit pas la valeur de la propriété, mais en arrêtant les constructions de maisons, laisse un grand nombre d'ouvriers sans travail; la conséquence sera la misère, la confusion, et peut-être le désordre. Il serait donc du devoir des hommes qui ont la confiance des citoyens, comme des membres des différents conseils, de trouver un moyen pour empêcher les maux qui nous menacent, sans pour cela renoncer à l'obligation dans laquelle est chaque municipalité de payer sa dette.

La Nouvelle-Orléans, il y a vingt-cinq ans, comptait à peine trente mille âmes; d'après le dernier recensement, la population est d'environ 130,000; dans vingt-cinq ans, cette population sera presque triplée, pour peu qu'elle soit protégée par une administration éclairée; ses richesses, ses constructions augmenteront dans la proportion de sa population. Elle est aussi destinée à recevoir sa portion du numéraire de la Californie sans compter celui qui sera le résultat de l'industrie de ses habitans.

Dans le nouvel état des choses, le montant de la dette actuelle serait bien minime, en comparaison des valeurs des propriétés de chaque municipalité et de leur crédit; l'intérêt de l'argent diminuant dans toute l'Europe (en Angleterre et en Hollande, il n'est plus qu'à deux pour cent l'an) pourquoi donc ne pas chercher à gagner du temps, en payant seulement l'intérêt de la dette? La loi actuelle de liquidation est une loi locale. On pourrait facilement obtenir que son action fut suspendue, car elle est *oppressive* et inexécutable. A la prochaine session de la législature on priera l'Assemblée Générale d'autoriser chaque municipalité à émettre des bons pour le montant de sa dette actuelle, portant un intérêt qui ne pourrait excéder huit pour cent; avec la condition expresse que tous bons dont l'intérêt ne serait pas payé deviendraient exigibles. Cette demande serait accordée. Les corps délibérants peuvent commettre des erreurs, mais ils sont toujours prêts à les rectifier, à favoriser le peuple lorsque la morale publique n'en souffre pas. Dans une dizaine d'années il sera temps de penser à une caisse d'amortissement, non pour éteindre totalement la dette, mais une partie; après 25 ans sonnés on pourra renouveler l'emprunt pour une portion du capital actuel, nos richesses auront augmenté et les capitalistes seront trop heureux de recevoir ces bons. L'histoire de tous les pays prouve que tous les gouvernements, comme toutes les grandes villes, ont une dette portant intérêt, qui se paie lentement; pourquoi voudrait-on éteindre dans vingt-cinq ans celle de chaque municipalité? pourquoi ruiner une corporation? pourquoi arrêter les constructions? pourquoi créer la misère, le désespoir! Bornons-nous donc à dire qu'une erreur a été commise, et cherchons les moyens de la rectifier; sans nous écarter des éternels principes de la justice et de l'équité.

UN ANCIEN CITOYEN.

VIRGINIE—Le télégraphe nous a déjà appris la réélection de M. Mason au poste de sénateur des Etats-Unis. Sur 144 voix, M. Mason en a reçu 112. Il n'y avait pas d'opposition organisée contre lui. La réélection de l'honorable sénateur prouve, dit l'*Union*, que la Virginie insistera sur le maintien des lois de compromis et s'opposera surtout à toute modification essentielle de l'acte sur les esclaves fugitifs que M. Mason lui-même a présenté.

KEY-WEST—On écrit de Key-West que le navire *Aguilla*, parti de Boston avec un chargement de foin pour la Nouvelle-Orléans, s'est jeté sur des récifs et s'est perdu.

LE CHOLÉRA.

Le choléra-morbus se manifeste-t-il à la suite d'un dérangement dans les lois générales qui régissent la surface du globe? Est-il l'effet d'une modification subite dans le développement de l'électricité ou le produit de tout autre accident cosmique? ou bien, comme c'est plus probable, la maladie est-elle engendrée soit par des miasmes, soit par des animalcules microscopiques qui circulent dans l'air? En quels lieux se forment ces miasmes ou ces animalcules? L'Inde est-elle le berceau unique ou seulement le foyer le plus actif du choléra? Le choléra-morbus est-il contagieux ou épidémique? Sans être contagieux d'une manière absolue, ne peut-il pas le devenir dans certaines circonstances, lorsque la maladie a acquis tel ou tel degré d'intensité? Est-il exclusivement épidémique sans jamais pouvoir devenir contagieux? A toutes ces questions importantes, la science ne doit répondre que par des faits, et malheureusement jusqu'aujourd'hui, les faits observés n'ont apporté que les réponses les plus contradictoires.

Ce qui est incontestable, c'est que le choléra-morbus agit sur l'espèce humaine comme un poison invisible qui parfois tue en quelques heures et dont le contre-poison est encore inconnu.

Mais ce qui est vrai aussi, c'est que pour prendre racine et pour se développer, le choléra a besoin de certaines conditions qui sont connues et que l'homme peut, quelquefois et dans certaines limites, modifier ou empêcher de se produire.

Ainsi, avant, pendant et après le développement du mal, le régime alimentaire et hygiénique exerce une très grande part d'influence sur le sort qui est réservé aux populations atteintes ou seulement menacées. Les médecins ne s'y sont pas trompés, et on connait leurs prescriptions à cet égard. Etabli, depuis une dizaine d'années, à Constantinople, dans un pays où toutes les races de l'Orient et de l'Occident vivent côte à côte sans se confondre, l'auteur était mieux placé que tout autre pour étudier les conséquences des mœurs et des différents genres de vie par rapport à la marche du fléau. Il n'a pas manqué à sa tâche; la partie de son livre qui renferme l'histoire du choléra morbus à Constantinople en 1848 est touchée de main de maître.

Toute modification un peu brusque dans le régime alimentaire des musulmans, des chrétiens ou des juifs s'est immédiatement manifestée par des sinistres. Le *vendredi* chez les musulmans, le *samedi* chez les juifs, jour de fête et d'excès pour les uns et les autres, comme le *dimanche* chez les chrétiens, ont été presque constamment suivis d'un accroissement dans la mortalité.

Cinq des plus fortes recrudescences ont eu lieu, la première en décembre, au moment des fêtes grecques de la Saint-Nicolas, et d'une autre solennité que les juifs célèbrent dans le même mois; la seconde en janvier, à l'époque des fêtes de Noël et de l'Epiphanie; la troisième en mai, pendant les jeûnes si longs et si rigoureux de la semaine sainte, suivis des réjouissances de Pâques; la quatrième en juillet, aux fêtes de la Saint-Jean; et la cinquième en août, alors que les Turcs, jeûnant tout le jour et mangeant toute la nuit, changeaient complètement les lois de leur existence pour célébrer le Ramazan.

Inutile d'ajouter que chaque religion, chaque race, était tour à tour plus épargnée ou plus décimée que les autres, suivant qu'elle vivait de sa vie régulière ou qu'elle en sortait pour se livrer soit à des privations, soit à des excès. Quand elle faisait les deux à la fois, comme les musulmans en temps de carême, alors le chiffre des morts se multipliait dans la même proportion.

A Constantinople encore, ainsi que partout ailleurs, depuis la mi-juin jusqu'à la fin d'oût, la consommation immodérée des fruits acerbes, des légumes crus et surtout des cucurbitacées, contribua d'une manière sensible à l'augmentation de la maladie.

Au nombre des auxiliaires qui travaillent le plus activement pour le choléra-morbus, il faut ajouter en première ligne la misère qui engendre la malpropreté, et la raréfaction de l'air produite par l'agglomération d'un trop grand nombre d'individus sur un même point. Les campagnes, toute proportion gardée, ont toujours payé un tribut beaucoup moins considérable que les grandes villes, lesquelles ont compté cinq fois plus de cholériques et huit fois plus de morts. Dans les grandes villes, les quartiers les plus aérés ont fait moins de pertes que les quartiers populeux qui manquent d'air.

Dans les campagnes, comme dans les grandes villes, la classe la plus éprouvée a toujours été celle des malheureux qui fatiguent beaucoup et se nourrissent peu ou mal, ou bien encore qui s'abandonnent à la débauche. On a calculé que, dans la classe indigente, les décès cholériques sont deux fois plus nombreux que dans la classe voisine de l'indigence; quatre fois plus nombreux que dans la classe moyennement aisée; sept fois plus nombreux que dans la classe aisée.

Quel enseignement terrible! Quelle réponse aux insensés qui prétendent qu'il n'y a rien à changer, rien à améliorer dans le monde, tel que l'ont fait les hommes du passé!

Si encore cette erreur avait pour elle le mérite de l'égoïsme effronté! Mais non, car, pour mieux rappeler à tous les membres d'une même société qu'ils sont solidairement unis, la mort, franchissant d'un seul bond les plus énormes distances, ne sort souvent d'un grabat que pour aller s'abattre dans un palais. Quand le carnage a commencé, les chances redeviennent égales, sinon entre toutes les classes, du moins entre tous les individus. Le riche succombe comme le pauvre, le fort comme le faible, le père de famille comme le célibataire, l'homme rangé comme le libertin, celui qui connait le danger comme celui qui l'ignore. Vainement, pour éviter le voisinage de la population indigente des grandes villes, vous essayez de fuir à la campagne, le choléra-morbus, par une de ces préférences capricieuses qui lui sont familières, s'attache malicieusement à vos pas. Il monte en chaise de poste avec vous, et quelquefois même il ne vous laisse pas le temps d'arriver au premier relais. On se croyait au moins étranger aux causes qui ont amené l'invasion du fléau; on tombe frappé comme un complice, comme un coupable.

(*Journal Français.*)

FEUILLETON.

LA COLOMBE,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

TRENTIEME LETTRE.

5 juillet.

Oh! si tu savais, pauvre bien-aimé de mon cœur, tout ce que je t'ai écrit depuis quinze jours! Il y a là, vois-tu, tout un monde de pensées, de désirs, d'espérances, de regrets et de souvenirs! Si jamais nous nous retrouvons, hélas! hélas! Dieu le veuille, comme je l'en prie ardemment le jour, la nuit surtout; si jamais nous nous retrouvons, tu liras tout cela, et alors, seulement alors, je te le jure, tu comprendras combien tu étais aimé!

Si nous ne nous revoyons pas... oh! toutes les tortures de l'enfer sont dans cette crainte....eh bien! c'est moi qui relirai ces lettres, c'est moi qui y ajouterai chaque jour un feuillet plus désespéré que celui de la veille, c'est moi qui mourrai sur le dernier en t'écrivant: Je t'aime!

Oh! moi qui croyais avoir épuisé pour toi toutes les angoisses et toutes les joies de mon cœur; oh! je sens qu'il y a encore dans l'avenir des abîmes de joies ou de douleurs que je n'avais pas même entrevus!

Demain!—Pourquoi ma main tremble-t-elle si fort en écrivant ce mot?—c'est que demain sera le jour qui va décider de ma vie; demain je verrai si la colombe peut voler. Il y a trois jours déjà qu'elle est sortie de son panier, qu'elle étend ses ailes, qu'elle s'essaie dans ma chambre, qu'elle vole de la porte à la fenêtre. On dirait qu'elle comprend, la pauvre petite, de quelle importance est, pour nous deux, qu'elle retrouve toute la puissance de son aile.

Demain! demain! demain!

J'écrirai un billet bien court pour ne pas la charger d'un poids inutile. Quatre mots seulement, mais qui te diront tout.

A demain donc, mon bien-aimé! je vais passer la nuit en prières. Je n'essaierai pas même de dormir, ce serait chose parfaitement inutile. Que fais-tu, toi, mon Dieu! te doutes-tu seulement combien je t'aime et combien je souffre?

TRENTE ET UNIÈME LETTRE.

6 juillet.

Voici l'aube, mon bien-aimé, et comme je te l'ai dit, je n'ai point fermé l'œil un seul instant, et j'ai passé la nuit en prières. J'espère que Dieu m'aura exaucée, et qu'aujourd'hui tu sauras où je suis, que je suis libre et que je t'attends.

La colombe est aussi impatiente que moi; elle bat les carreaux de son bec et de ses ailes. On va t'ouvrir la fenêtre, pauvre petite. Dieu veuille que ton aile soit assez forte pour la course que tu vas entreprendre.

J'interromps cette lettre pour écrire le billet qu'elle te portera, ou peut-être, hélas! qu'elle va essayer de te porter.

Quatre heures sonnent.

TRENTE-DEUXIÈME LETTRE.

Quatre heures du matin, 6 juillet.

Si la colombe arrive jusqu'à toi, mon bien-aimé, lis ce billet et pars; pars sans perdre une seconde, comme je partirais, moi, si je savais où te trouver.

Je suis libre, je t'aime et je t'attends au monastère de Montolieu, entre Foix et Tarascon, sur les bords de l'Ariége.

Tu sauras pourquoi je ne t'en dis pas davantage, pourquoi ce billet est si court, et pourquoi le papier est si fin.

Tu sauras tout cela et mille choses encore, tous nos malheurs, toutes nos angoisses, toutes nos espérances, si notre messagère chérie arrive jusqu'à toi; car, si elle arrive jusqu'à toi, tu partiras à l'instant même, n'est-ce pas!

Je t'attends, mon bien-aimé, comme l'aveugle attend la lumière, comme le mourant attend la vie, comme le mort attend la résurrection.

Va, colombe bien-aimée, va!

TRENTE-TROISIÈME LETTRE.

6 juillet, cinq heures du matin.

Nous sommes maudits! Oh! mon bien-aimé, qu'allons-nous devenir? Il ne me reste donc plus qu'à mourir dans le désespoir et dans les larmes. Elle ne peut plus voler; au bout de cent pas, son aile a faibli. Elle a rencontré les dernières branches d'un peuplier au-dessus desquelles elle a voulu passer; elle s'y est heurtée, et de branche en branche elle est tombée jusqu'à terre.

J'ai couru à elle les bras étendus, le cœur brisé; toute ma course n'a été qu'un gémissement qui s'est terminé par un cri de douleur. Je l'ai ramassée, et d'elle-même, après un instant de repos, elle a essayé de s'envoler une seconde fois; mais une seconde fois elle est retombée, et moi je suis tombée près d'elle, me roulant désespérée sur la terre, arrachant l'herbe avec mes mains et avec mes dents.

Mon Dieu! mon Dieu! que vais-je devenir? J'étais trop fière, trop heureuse, trop sûre de mon bonheur, je le tenais dans ma main, la fatalité me l'a ouverte, et mon cher trésor est parti.

—Oh! Seigneur! Seigneur, vous ne m'enverrez donc pas une inspiration, une lumière, une flamme!

Seigneur, Seigneur, secourez-moi! Seigneur, regardez-moi en pitié! Seigneur, Seigneur, je deviens folle!

Attends, attends.

Bonté divine, tu m'as entendue, tu m'as exaucée.

Ecoute, écoute, bien-aimé, il vient de me renaître un espoir dans le cœur, ou plutôt ce n'est pas un espoir, c'est une illumination d'en-haut.

Ecoute! de ma fenêtre, j'ai si souvent suivi des yeux le vol de notre colombe, au moment de son départ, que, sans me tromper, je puis faire au moins deux ou trois lieues dans la même direction qu'elle. Elle passait au-dessus des sources de la large petite rivière qui vient se jeter dans l'Ariége à Foix. Elle devait passer au-dessus du petit bois d'Amourtier, au-dessus de la Salat entre Saint-Girons et Oust.

Eh bien! voici ce que je vais faire: je vais revêtir un habit de pèlerine; je vais me mettre à la recherche, j'irai jusqu'au petit village de Rieupregan; je la perdais toujours de vue dans la direction de ce village, et quand je l'aurai dépassé, eh bien! je m'en rapporterai à elle. Elle peut en volant franchir, à chaque vol, une distance de cent pas à peu près. Soit! elle volera cent pas, puis se reposera et volera cent pas encore, me servant de guide; je la suivrai, je la suivrai comme les Hébreux suivaient la colonne de flamme la nuit et la colonne de fumée le jour, car moi aussi, je serai à la recherche de la terre promise, et je la trouverai ou je mourrai de fatigue et de douleur sur le chemin.

Hélas! je le sais, la route sera longue, la pauvre colombe,—pardonne-moi de que je te ferai souffrir, douce martyre de notre amour!—la pauvre colombe ne pourra faire plus d'une ou deux lieues par jour; n'importe, mon bien-aimé, dussé-je user le reste de ma vie à te chercher.... oh! oui, je te chercherai jusqu'à la fin de ma vie!

Ainsi je pars. Je pars sans tarder, aujourd'hui même. J'ai tout dit à notre supérieure, tout, excepté ton nom. C'est une sainte et digne femme, qui a souffert de mes douleurs et pleuré de mes larmes. Elle m'a offert quelqu'un pour m'accompagner, j'ai refusé. Je ne veux personne; ce que je veux faire est une chose d'instinct, un mystère entre le ciel et nous; seulement je lui ai promis de lui écrire si je te retrouvais. Si je ne lui écris pas, elle saura que je suis morte, morte folle, désespérée, au coin de quelque bois, au revers de quelque route, au bord de quelque rivière.

Je pars, j'emporte avec moi toutes ces lettres que je t'ai écrites, que tu n'as pas reçues, que tu ne recevras peut-être jamais. Oh! si je puis les jeter toutes un jour à tes pieds en te disant: Lis! lis! mon bien-aimé! Et tu verras combien j'ai souffert ce jour-là, ce jour-là je serai bien heureuse!

Je pars, il est trois heures de l'après-midi, j'irai, je l'espère, jusqu'à Rieupragan aujourd'hui.

TRENTE-QUATRIÈME LETTRE.

7 juillet, pendant la nuit.

Je suis passée par l'église, avant de me mettre en route, afin d'emporter Dieu pour ainsi dire avec moi. Je me suis prosternée devant l'autel, j'ai appuyé mon front sur une pierre sculptée à l'endroit même où la sculpture figurait une croix sur cette pierre, et j'ai prié.

Oh! c'est bien vrai, il y a un baume dans la prière. La prière, c'est le tertre vert où l'on s'assied, après une route fatigante, et où l'on se repose. La prière, c'est le ruisseau que l'on trouve au milieu des sables du désert et où l'on se rafraîchit.

Je suis sortie de l'église pleine de force et d'espérance; il me semblait que Dieu venait d'attacher à mes épaules les ailes de quelqu'un de ses anges: c'était la prière toujours qui m'enlevait de la terre et m'emportait vers le Seigneur.

N'est-ce pas, Seigneur, que c'est une épreuve seulement? n'est-ce pas, Seigneur, que vous ne m'avez pas condamnée? n'est-ce pas, Seigneur, qu'il est à l'extrémité de la route dont je viens de franchir les premières distances?

Attends-moi, bien-aimé, attends-moi, car, je te le jure, un jour ou l'autre, j'arriverai.

....

Je t'ai quitté un instant pour m'appuyer à la barre d'une fenêtre qui donne sur le village de Boussenac. Ce village est situé sur ma route et j'y passerai demain, à moins que notre colombe ne m'en écarte. Un chien hurlait tristement, perdu sans doute dans un petit bois que j'aperçois à ma droite, faisait une tache sombre à la terre. Je me suis dit: Si le chien cesse de hurler, ce sera bon signe, et je le retrouverai.

Le chien s'est tu.

Comme on est superstitieux quand on souffre, pauvre bien-aimé de mon cœur! Sais-tu cela? souffres-tu, toi?

Quelle belle nuit, mon Dieu! Je me dis que peut-être tu es à une fenêtre comme je suis à la mienne, que tu regardes de ton côté comme je regarde du tien, que tu penses à Dieu et à moi comme je pense à toi et à Dieu.

As-tu vu cette belle étoile qui a rayé le ciel d'un sillon de feu? combien de lieues a-t-elle fait ainsi en une seconde?

Oh! si je pouvais en une seconde aller comme elle d'ici à toi, dussé-je, arrivé à toi, m'éteindre comme elle!

J'accepterais cette lumineuse seconde de bonheur, dût-elle être suivie de l'éternelle nuit.

A demain, mon bien-aimé; demain, je l'espère, va encore me rapprocher de toi.

TRENTE-CINQUIÈME LETTRE.

9 juillet.

Me voilà arrêtée à un petit village nommé Seulan. Quel orage, bon Dieu! Et qu'avait donc fait la terre, pour que le Seigneur la menaçât ainsi de sa voix terrible! L'eau qui a tombé par torrens a grossi la Salat, il n'y a plus de gué possible, et pour trouver un pont, il me faudrait remonter jusqu'à Saint-Girons, c'est-à-dire perdre deux jours.

Demain on m'assure que je pourrai me remettre en route, et que la rivière aura repris son niveau.

Oh! un jour perdu! un jour pendant lequel tu m'attends, à coup sûr! un jour pendant lequel tu m'accuses peut-être!

TRENTE-SIXIÈME LETTRE.

13 juillet au soir, au village d'Aloz.

Un paysan a consenti à me servir de guide; j'ai traversé la rivière sur sa mule. La rivière un instant a failli nous entraîner tous; pendant un tiers du courant l'animal a perdu pied. J'ai levé les yeux au ciel, j'ai croisé mes mains sur ma poitrine, et j'ai dit:

—Si je meurs, mon Dieu, vous savez que c'est pour lui.

Tu vois bien que nous devons nous retrouver, puisque je ne suis pas morte.

TRENTE-SEPTIÈME LETTRE.

15 juillet.

J'ai repris mes courses à pied, toujours guidée par notre colombe. Le 13, j'ai été d'Aloz à Castillon; c'était une forte journée pour la pauvre petite. Je devrais avoir plus de pitié d'elle; j'ai fait au moins trois lieues.

Le lendemain 14, j'ai payé ma cruauté de la veille en faisant une lieue à peine, et aujourd'hui 15 me voici arrivée à Saint-Lary, de l'autre côté d'un petit ruisseau sans nom qui va se jeter dans le Salat.

Au reste, je suis sur la route, j'en suis certaine. La colombe n'hésite pas un instant, ne dévie pas une seconde. Elle va droit devant elle sans hésitation aucune. Seulement le temps se passe et tu attends; le temps se passe et tu as fait un vœu.

Oh! ce vœu, ne te hâte pas de l'accomplir, bien-aimée! Crois en moi, crois dans ton Isabelle.

Tu as douté d'elle un instant, et cela nous a coûte cher à tous deux.

TRENTE HUITIÈME LETTRE.

18 juillet.

Voilà trois jours que j'erre presque au hasard, contournant des bois, longeant des ruisseaux. Hélas! l'air n'a pas tous les obstacles que n'a pas la terre. La colombe passait là où je suis forcée de m'arrêter parfois. Je te l'avoue, ô mon bien-aimé! le courage et les forces me manquent à la fois, et je me couche au pied de quelque arbre, mourante, désespérée.

Il y a déjà onze jours que je suis partie, et j'ai fait à peine quinze ou dix-huit lieues, ce qu'elle faisait en une heure elle, quand elle était notre messagère d'amour, et qu'elle passait rapide comme la flèche au-dessus de ces misérables reptiles qui s'intitulent les rois de la création, qui n'ont pas l'instinct d'un oiseau, et qui mettent onze jours à faire le chemin qu'une colombe fait dans une heure.

Dis-moi, comment se fait-il qu'une misérable aiguille aimantée sache où est le nord, et que moi, moi, une créature vivante, pensante, agissante, faite à l'image du Créateur, je ne sache pas où tu es!

Comment se fait-il qu'un vaisseau qui part d'un point du monde, aille à l'autre bout de ce monde retrouver une île au milieu de l'Océan, et que moi, moi, je ne puisse te retrouver toi, vers lequel je n'ai pour ainsi dire qu'à étendre les bras!

Oh! je le sens bien, mon Dieu, si je veux le retrouver, ce n'est pas vers lui qu'il faut que j'étende les bras, c'est vers vous!

Mon Dieu, soutenez-moi! mon Dieu, conduisez-moi! mon Dieu, guidez-moi!

TRENTE-NEUVIÈME LETTRE.

29 juillet.

Je reviens à moi, au jour, à la vie.

J'ai cru mourir, mon bien bien aimé comte, et peu s'en est fallu que je ne sache enfin où tu étais, car les morts savent tout; peu s'en est fallu que ce soit le fantôme de ton Isabelle qui soit entré dans ta cellule, la nuit, à l'heure où entrent les fantômes.

C'est pour cela que je regrette de vivre. En voyant mon ombre je aurais compris que j'étais morte, tandis qu'en me revoyant ni ombre ni corps, tu peux croire que je t'ai oublié ou trahi. Ne dis pas non, hélas! tu l'as bien cru une fois.

Oh! je ne t'ai ni oublié ni trahi, je t'aime! je t'aime! mais j'ai failli mourir, voilà tout.

Tu te rappelles ce blessé qui avait eu soif, qui s'était traîné près du ruisseau, en perdant les dernières gouttes de son sang, les dernières haleines de son souffle, tout cela pour atteindre l'eau, et qui, s'étant mis en buvant à première gorgée? Eh bien, il en a été presque ainsi de moi. Après une longue course dans des bois qu'on m'a dit être ceux de Mauléon, je suis arrivée haletante à une source. Cette source sortait de terre et était glacée. J'ai bu, croyant reprendre des forces et pouvoir continuer ma route. Je suis repartie, en effet; mais j'avais marché cent pas à peine, que je me suis arrêtée grelottante, un frisson a envahi tout mon corps, et je suis tombée évanouie sur le bord du petit sentier que je suivais.

Ce qui s'est passé à la suite de cet évanouissement, je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est qu'hier je me suis éveillée très faible, qu'en regardant autour de moi, je me suis trouvée dans une chambre assez propre, au pied de mon lit, venait une femme inconnue, à mon chevet se tenait notre colombe caressant ma joue de sa pauvre aile brisée.

Cette femme revenait du marché de Mauléon avec deux hommes qui, voyant que je respirais encore, ont eu pitié de moi et m'ont conduite ou je suis.

Où je suis, c'est à un petit village près de Nerlier, à ce que l'on m'a dit; la chambre que j'habite domine les environs, à ce qu'il paraît, car de mon lit je ne vois que le ciel.

Oh! le ciel, le ciel! c'est de lui seul que j'attends secours.

Hier, j'ai demandé la date du mois, on m'a dit que nous étions au 28 juillet. Hélas! voilà plus de vingt jours que je suis partie et que j'erre à l'aventure. Ou suis-je? loin ou près de toi?

J'ai demandé du papier, de l'encre et une plume, mais aux premières lettres que j'ai tracées, la tête m'a tourné et il m'a été impossible de continuer.

Ce soir je vais mieux; j'écris presque sans fatigue et je me suis reposée que trois fois pour écrire les trente ou quarante lignes qui composent déjà cette lettre.

J'ai remercié la bonne femme qui me regarde. Je n'ai pas besoin d'être veillée, je suis mieux, je me sens forte. Cette nuit je dormirai, et demain je me remettrai en route.

Je mourrais à rester ainsi inactive, tandis que tu m'attends; car tu m'attends! n'est-ce pas, bien aimé de mon cœur, tu m'attends!

La colombe aussi est bien reposée; j'espère qu'elle pourra fournir de plus longs vols et par conséquent me rapprocher plus rapidement de toi.

J'espérais passer la nuit entière à t'écrire, mais j'avais trop présumé de mes forces; il faut que je m'arrête, il faut que je te dise adieu; mes oreilles tintent, tout vacille autour de moi, et les lettres que tracent ma plume me semblent de feu.

Ah!....

ALEXANDRE DUMAS.

(*A continuer.*)

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

Le 20 novembre dernier, les Membres de cette Association éminemment philantropique, se sont réunis en assemblée générale pour procéder à l'élection de leurs administrateurs. Les pouvoirs de l'ancienne administration finissant ce jour là, connaissance a été donnée à l'assemblée des travaux de l'année.

Balance en caisse au 24 novembre 1849,	$316 48	
Quotités des sociétaires de novembre 1849 à novembre 1850,	$2830 45	
Total,	$3146 93	
Pour secours divers à 95 Sociétaires malades ou en détresse,	$1550 55	
Paiement du dernier billet pour l'achat de la propriété que la Société possède maintenant vierge de toute dette,	$863 —	
Améliorations à la propriété,	$235 65	
Paiements faits aux divers employés et menus frais de bureaux,	$407 58	$3056 78
Balance en caisse au 24 novembre 1850,		$90 15

Dans le courant de l'année il y a eu:
106 admissions.
94 démissions, radiations ou morts; parmi ces dernières, 4 décédés à l'Asile et 9 décédés en ville—tous ont été inhumés aux frais de la Société.
Cette Société compte actuellement environ 300 membres actifs.
Pendant l'épidémie de cette année:
41 Sociétaires ont été soignés et secourus en ville pendant 490 jours.
54 Sociétaires ont été soignés dans l'établissement de la Société, rue du Bayou, connu sous le nom d'Asile de la Société Française, et cela pendant une période de 857 jours.
Les Administrateurs à cette occasion ont la satisfaction d'annoncer au public en général et à tous les Français en particulier, qu'aucun des membres qui ont réclamé des secours immédiats n'ont eu le malheur de succomber pendant cette dernière épidémie.
12dec—6t

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du commerce sur la vente de la cargaison du navire Espagnol Buenaventura, qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie, sur la Levée, vis-à-vis la rue des Ursulines, par BERNARD TURPIN, Encanteur.

Vente de Marchandises Sèches.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne à la vente à crédit de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de MM. J. B. Blache & Co, No 77, rue de Chartres.

En débarquement du navire Bolyoke, du Havre, à vendre, en gros et en détail, à la pharmacie, encoignure Douane et Dauphine: Essence éthérée de Reynolds, pour détacher les tissus de soie, laine, velours, cachemire, etc, etc; flacons à eau forte, bouchés longs, pour essayer les pièces de monnaie; bouts de biberons, en tétine de vache, pouvant s'adapter à toutes espèces de bouteilles; seringues en os et ivoire, pour injections dans l'oreille; appareils pour lavemens, fonctionnant seuls (nouveau système); poudre de Rogé, au citrate de magnésie; prompto-vésicants, ou mouches de Milan; pois à cautères, au garou, de Leperdriel et Frigerio; stéthoscopes en cèdre, de Laennec et autres; fécule de pommes de terre pour usage culinaire, très fraîche; dragées de Lactate de fer, de Gélis et Conté; pilules ferrugineuses de Vallet; plaques à cautères, métal argenté, de Leperdriel; grains de santé du Dr. Franck, véritables; sirop anti-phlogistique de Briant; sirop pectoral de Lamouroux; pâtes pectorales de Nafé d'Arabie, de Mou de Veau, de Regnault, de jujubes, de guimauve et de réglisse; pilules purgatives de Leroy, pharmacie Blancard & Bignoret; purgatif et vomi-purgatif de Leroy; huile d'amandes douces, EXTRA-FINE; alcoolature d'Aconit, de la pharmacie Béral; sirop de Digitale de Labelonye; sirop de pointes d'asperges de Johnson; Elixir anti-glaireux, du Dr. Guillié. Un grand assortiment de parfumerie de choix; bandages, lancettes, clysopompes, seringues, balances, etc, etc; encre bleue, noire et rouge, papier, plumes, crayons, etc, etc, etc.
E. E. MOUGIN, Pharmacien, encoignure Dauphine et Douane. 18dec—

SUCRE—400 caisses sucre de la Havane, en débarquement du P. Soulé, à vendre par TROISGROS & CO,
3 déc 30, Vieille Levée.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI SOIR, 17 DECEMBRE 1850.

Les dernières nouvelles d'Europe et les effets qu'elles ont produits sur les marchés au coton du Nord, ont momentanément paralisé le nôtre. Les ventes de la journée ont été de 3,000 balles, aux prix d'hier.

700 boucauts sucre ont été vendus aujourd'hui; le faire rapporté 4¾ à 5 cts. Environ 2,400 barils de mélasse ont été vendus à 24 cts le gallon.

La farine est en demande; 4,000 barils, dont 3000 barils de l'Ohio ont été vendus aujourd'hui de 4 25 à 4 35. 2,300 sacs de maïs ont changé de mains de 56 à 58 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié. Le mess porc se vend $12 à $12½. Le lard fumé est rare et en demande aux cours pleins.

Le whiskey se vend 25¼ cts le gallon.

Le change est le même.

Pas de fret.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—
Navire Atalanta, Colby, pr Liverpool.
Kossuth, Percy, pr Boston.
France, Dericsson, pr Philadelphie.
Ocean Queen, Shoof, pr Philadelphie.
Union, Davis, pr New York.
John H Rich, Jarvis, pr Liverpool.
Barque Clarissa, Harding, pr Marseille.
Gipsey, Lameon, pr Boston.
Clintonia Wright, Ruffin, pr Rio Janeiro.
Brick Almira, Brown, pr Charleston.
Azores, Amesbury, pr Philadelphie.
Goelette Sarah Nash, Gilchrist, pr Savannah.

—ARRIVES.—
Navire Ophelia, Nason, de Bristol.
Buenaventura, Yrosno, de Barcelone.
City of Lincoln, Penticost, de Liverpool.
Forest Queen, Leavitt, de New-York.
Brandywine, Merryman, de Liverpool.
Uhland, Watcher, de Brême.
Mozart, Pulg, de Barcelone.
Barque Diana, Martenay, de Malaga.
Roberta, Bley, de St Iago de Cube.
Clotho, Muir, de Glasgow.
Sunny Eye, Sunbury, de Crooked Island.
N H Wolfe, Davis, de New-York.
Brick Sumatra, Harvey, de Rio Janeiro.
Duncan, Gilchrist de Montego Bay.
Prestigio, ——, de la Havane.
Emprendedor, Maulins, de la Havane.
Chinchilla, Haskell, de Boston.
Henry Woodside, Sherman, des Iles Turques.
Goelette Alice, Muir, de Pensacole.
Visitor, Perry, de Pensacole.
Louisa Sears, Sears, d'Apalachicola.
Lavinia, Bodin, de Grand Cayman.
Arispe, Ryan, d'Aransas Bay.

—STEAMBOATS.—
New Latona, Cooper, de Ouachita.
J T Doswell, Larose, de la Balise.
Mary Foley, Dalferes, de Donaldsonville.
Lexington, Mather, de Louisville.
Columbus, Post, de St Louis.
Ne Plus Ultra, Robinson, de St Louis.
Saxon, Commandeur, d'Alexandrie.
Hecla, Kay, d'Alexandrie.
Jim Gilmer, McKinney, de Shreveport.
C E Watkins, Farnsworth, de Nashville.
Red River, Frank, de Marietta.

Au bas du fleuve et montant:
Navire Art Union, de Boston.
Barque Convoy, de New-York.

—MEMORANDA.—
New York, 7 déc—Expédié, steamship Louisiana, Lawless, pr la N-Orléans, via Key West; navire Yucatan, Chase, do, 6, expédié, navire Ashburton, Williams, do, goelette Mary, Davis, do.
Boston, 6 déc Expédiées, barque Caznee, Porterfield, pr la N-Orléans, barque Brosas, Soule, do.

PORTS ETRANGERS
(*Par le steamer Asia*)
Entrant à Liverpool le 23 novembre à 11 heures P. M. steamship Canada, de Boston.
Liverpool, 21 nov—Partie, Medemseh, Boylees, Lion, Dyer, Queen Pomare, Shaw, Middlesex, Lowell, Jane, Hunter, tous pour la N-Orléans.

Départs des steamers de l'Atlantique.

	Liverpool	N-York	Boston
Asia,	23 Nov	18 Dec	
America,	30 Nov		25 Dec.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Conseil Général—Séance du 12 décembre 1850—Résolu qu'une taxe annuelle de vingt piastres payable d'avance, soit payée par les teinturiers ou dégraisseurs, et qu'une somme semblable soit par eux payée pour chacune des succursales qu'ils peuvent avoir. Une taxe annuelle de $50 payable d'avance, soit payée par tous les distillateurs, ou fabricants de liqueurs en gros.
(Signé) A. E. BIENVENU, Président.
Approuvé le 17 décembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, L. A. ST CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Conseil Général—Séance du 12 décembre 1850—Ordonnance pour régler les droits de levée et de wharfage sur les navires et bâtiments arrivant de la mer, dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Art 1—Il est ordonné qu'à partir du 1er janvier 1851, les droits de levée et de wharfage sur les navires et autres bâtiments pontés, arrivant de la mer, seront fixés comme suit: Pour tous navires de 1,000 tonneaux et moins, 20 cents par tonneau; pour ceux qui dépassent 1000 tonneaux, 30 cents par tonneau. Art 2—Sont et plus ordonné que tout ce qui, dans les ordonnances précédentes, est incompatible avec les dispositions de cette ordonnance, soit et demeure abrogé.
(Signé) A. E BIENVENU, Président.
Approuvé le 17 décembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, L. A. ST CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Conseil Général—Séance du 12 décembre 1850—Résolu que l'article 29 de l'ordonnance des taxes passée pendant la séance du 23 novembre dernier est et demeure amendé de manière à substituer dix piastres à quinze piastres pour la taxe des drays.
(Signé) A. E. BIENVENU, Président.
Approuvé le 17 décembre 1850.
(Signé) A D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, L. A. ST-CERAN, Commis.

Les soussignés informent leurs pratiques et le public en général, qu'ils sont prêts à recevoir et à exécuter, avec la même promptitude que par le passé, tous les ordres qui leur seront adressés, malgré les légers dommages que leur localité a supportés par l'incendie du 17 courant, au matin.
18 dec—5 F. D'AQUIN & Co.

Avis aux personnes qui consument du gaz.

Les personnes qui consument du gaz sont prévenues qu'à dater du 1er janvier prochain, leurs comptes de gaz et d'installation devront être payés tous les mois, sans exception, et que, lorsque ce règlement, invariable, n'aura pas été rempli avant la fin du mois, le gaz sera suspendu.
Par ordre de la direction,
18 déc—2a P. N. WOOD, Trésorier.
Compagnie du Gaz, 17 décembre 1850.

EGARE OU VOLE.

Hier, en sortant de la banque de la Louisiane à la Bourse St Louis, entre une et trois heures, un livret en maroquin rouge, contenant $225 en bank notes, un cash warrant de la municipalité No Un, en faveur de P. Pouta, daté 29 octobre 1850, de $474, un mandat de M. Ouof, en faveur de M. Villavaso, daté 14 décembre 1850, de $19 32 cts. ainsi que divers autres papiers qui ne peuvent être d'aucune utilité à personne. Une récompense libérale sera donnée à quiconque le rapportera au bureau de ce journal ou à M. Villavaso, paroisse St Bernard.
18dec ☞

EN débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux
8 barriques vin rouge Haut Brion, La Mission C. C. 1844.
8 do do do do do C. C. 1847
216 caisses do do do do C. C. 1842
à vendre par CAVELIER & MAXENT,
18 dec—3 Rue Royale No 169

CAFE—100 sacs café de Rio en magasin et à vendre par E JOHNS,
18 dec No 5 Nouvelle Levée

SAVON—300 caisses en magasin et à vendre par E JOHNS,
18 dec No 5 Nouvelle Levée

CHANDELLES—75 caisses blanc de baleine, New Bedford, à vendre par E. JOHNS,
18 dec No 5, Nouvelle Levée

CHANGE sur Paris—Direct, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
18 dec— 17 et 19, rue St-Louis.

VINS du Rhin—20 caisses vin rouge, en débarquement du navire Iris, de Rotterdam, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
18 déc—6 17 et 19, rue St-Louis.

CHAMPAGNE—Au drawback—100 paniers champagne supérieur, ayant droit au drawback, à vendre par O. VALETON & Co,
18 dec 25, rue Tchoupitoulas.

SARDINES—1500 boites—1700 demi do; 800 quarts do sardines marque Rodel, en débarquement du navire Mount Washington, à vendre par O. VALETON & Co,
18 déc 25, rue Tchoupitoulas.

TEREBENTHINE—30 barils à vendre à l'arrivée par W. F. VREDENBURGH & Co,
18 dec 29, Vieille Levée.

HUILE DE LIN—3,000 gallons d'Angleterre, à vendre à l'arrivée par W. F. VREDENBURGH & Co,
18 déc 29, Vieille Levée.

CAFE DE JAVA—100 sacs, à vendre à l'arrivée par W. F. VREDENBURGH & Co,
18 déc 29, Vieille Levée.

CARBON DE SODA—50 barillets, en magasin, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
18 déc 29, Vieille-Levée.

CLOUX de girofles et piments—10 balles cloux de girofles et 10 balles piment, en déchargement, et à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO,
18 déc 29, Vieille Levée.

INDIGO ET CASSE—100 sacs indigo et 400 rouleaux de casse, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO,
18 déc 29, Vieille Levée.

PORTER ET ALE—70 barriques et caisses de Londres, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
18 déc 29, Vieille Levée.

Coton en Bobines d'Alexander.

Les consignés, agents pour la vente de ce supérieur, en ont constamment en mains un grand approvisionnement.
H. BOYLE & CO.,
16 nov—30f 47, rue de la Douane.

L'ACADEMIE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS a été transférée au No. 17, rue Dauphine.

Les cours professés dans cette institution renferment toutes les branches d'une bonne éducation anglaise; — Mathématiques, langues anciennes et modernes, tenue de livres et éloquence. Cette institution offre d'immenses avantages aux créoles et aux étrangers. La langue anglaise leur est rendue si facile par l'analise du son que leurs voix accoutumées par degrés aux sons élémentaires, à l'accentuation et inflections de chaque mot deviennent aux élèves non seulement une prononciation correcte et mélodieuse, mais donne rontaussi à chaque phrase l'élocution qui lui est propre. Les personnes qui auraient quelques doutes à cet égard, sont invitées à assister à une classe composée de jeunes Français, Créoles, Espagnols et Allemands, qui prononcent maintenant l'anglais comme si cette langue était celle de leur pays.
N. B. Des classes de langues étrangères viennent d'être établies, pour les Messieurs, de 7 à 9 heures du soir. Les prix sont modérés. 15oct

PICADURA—6 barils de 1re qualité, à vendre par D. BORNIO Jr.

Banque des Artisans et Négocians.
Nouvelle Orléans, 17 décembre 1850.
CETTE banque sera fermée JEUDI prochain, 19 courant, jour d'actions de grâce.
Les personnes ayant des billets échéant ce jour, sont requis de les payer MERCREDI, et les billets pour l'escompte devront être présentés aujourd'hui, 17 courant.
17 déc G. CRUZAT, Caissier.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans
16 décembre 1850.
CONFORMEMENT à la recommandation du Gouverneur de l'Etat, cette banque sera fermée JEUDI, le 19 décembre courant, jour d'action de grâce. Tous billets et traites dus ce jour devront être payés le mercredi, 18 courant.
17 déc—4 SAML. G. BELL, Caissier.

$300 de Récompense.
LA récompense ci-dessus sera payée par le soussigné, à quiconque retrouvera le corps du capitaine JUNIUS BEEBE, victime de l'explosion du remorqueur Anglo Norman. Ce sinistre a eu lieu le 13 courant, vis à vis Greenville.
BEEBE & Co, 13 Vieille Levée.
☞ Les capitaines de navires sont instamment priés d'examiner la levée dans le voisinage de leur navire afin que de promptes informations soient reçues. 17 dec

UNIVERSITE DE ST-LOUIS.
LES personnes qui désirent envoyer leurs enfants à l'institution de St-Louis (Missouri) auront l'occasion de les placer à la charge du Révérend J. A. Elet, qui partira dans le courant de la deuxième semaine de ce mois, sur le bateau à vapeur *Alexander Scott*. 11déc—6

Bonne occasion pour les amateurs.
M. P. MEYER étant sur le point d'aller en France, offre à vendre sa librairie en totalité ou séparément. Les personnes désireuses d'augmenter leurs bibliothèques de livres rares et précieux, pourront se satisfaire à des prix excessivement réduits.
Aussi,—Un choix de tableaux d'église et autres. On ne pourra profiter de cette occasion que jusqu'au 31 décembre seulement.
Rue Royale, No 213, entre Ste Anne et Orléans.
17 dec—jler janv.

Mme Trautmann,
Modiste en Robes et Chapeaux,
155, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE
Etoffes pour robes et chapeaux. Articles de modes et de fantaisie 17 dec.

ACADEMIE D'ECRITURE DE DOLBEAR,
56, rue du Canal.
La nouvelle classe d'écriture et de tenue de livres commencera cette semaine. Il suffit de peu de leçons pour corriger les écritures les plus mauvaises et donner une belle main.
On exécute des ornements à la plume, livres de commerce corrigés et balances.
RUFUS DOLBEAR,
17dec—2 56, rue Canal

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques connues et de toutes dimensions et qualités de cigares de la Havane, toujours en main, et à vendre par J. M. CABALLERO,
17dec 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Marchandises pour les Marchés Mexicains et Californiens.
DE FOREST & CO, marchands commissionnaires, rue de la Douane, offrent à vendre à des conditions libérales,
Indiennes anglaises 4/4, ayant droit au drawback;
50 douzaines bas de soie manufactures,
1 caisse rubans espagnols assortis,
1 do cravattes de Barcelonne,
4 colis dentelles espagnoles;
1 caisse soie noire, unie, à dessus et à raies.
AUSSI—Un grand assortiment d'indiennes assorties; de cotonade, dessus de meubles, de soie à coudre, noire et assorties.
AUSSI—50 caisses mousseline suisse et robes de divers genres,
100 caisses bottes et souliers des manufactures.
17dec

VINS rouge de Marseille—100 barriques vins rouges de Marseille, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co,
17 dec 27, rue St Louis

VINS en caisse—300 caisses vin St-Julien Medoc,
300 do blanc Haut Sauterne,
250 do Muscat de Frontignan,
50 do vieux vin rouge qualité supérieure,
20 do vin de Bourgogne, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
17 dec 27, rue St-Louis.

MADERE et Porto—100 barils vin Madère et Porto, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
17 dec 27, rue St-Louis.

VINS de Bordeaux—150 barriques vin rouge différentes qualités, 100 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
17 dec 27, rue St-Louis.

HUILE d'olive—1500 paniers huile d'olive M. Roux et J. Flagniol, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co
17 dec 27, rue St Louis.

CIGARES DE LA HAVANE—50,000 cigares comprenant des Regalias, Millares Cabaliéros, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
17dec 24 Vieille Levée

FEUILLES DE TABAC—100 balles de Cuba d'une très belle qualité, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
17dec 24 Vieille Levée

RAISINS—300 barillets raisins verts, en bon état, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
17dec 24 Vieille Levée

CONFITURES—200 douzaines en caisses de deux livres, guyave, gelée et pâte, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
17dec 24 Vieille Levée

P. LONGIS G., rue de la Vieille-Levée—130 barriques de vin P. Durand, au drawback
300 do do en magasin;
275 quarts vin de Porto rouge P. Durand;
50 quarts do do blanc do;
150 quarts do do rouge Miguel Reig,
200 quarts do do F. Grousset,
300 quarts vin de Madère do do;
20 barriques de vin de Bordeaux pour l'ordinaire,
15 do do Milon Pauillac;
15 do do Giscoihan & Valery;
10 do grand vin de Medoc,
10 barriques de Pichon de Longueville 1845-46,
10 demi barriques vin de Bergame;
350 caisses vins dus, diverses marques,
10 do do de Brane à Cantenac
75 paniers vin de Champagne première marque
150 do huile d'olive Flagniol,
600 boîtes ½ ou ¼ sardines de Fontaine Jean à Concarneau Finistère 16 dec

EN débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés
74 barriques vin rouge Montferrand,
30 do do do St-Emilion,
20 do do do Château Reynon,
24 do do do Château Margaux, 1846,
20 do do blanc Haut Sauterne, 1846,
100 do do do Haut-Sauterne et Barsac,
50 caisses vin rouge Ch. Lafitte, 1840,
150 do do do Haut-Talence, 1844,
497 do do do Leoville, 1846,
51 do do vin blanc Haut-Sauterne, 1844,
10 futailles vieux Cognac,
30 caisses fruits à l'eau de vie assortis,
20 do liqueurs assorties pour familles,
30 paniers guignolet d'Anger,
1 balle gros bouchons à dame-jeannes,
3 do bouchons de 10 m. chaque en sac de 1 m.
6 do do do do de 500,
4 do eo do do de 5000 chaque,
60 caisses pommes sèches 1er choix, contenant chacune 12 btes. transparentes, différentes grandeurs,
90 do prunes sèches 1er choix, de 12 pots chaque. QUEYROUZE & LANGSDORFF,
16déc—ef 15, rue St-Louis

INDIENNES—30 caisses indiennes, convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix, par J L TAYLOR & Co,
16 déc—6 31, rue de Chartres

CHARBON—100 boucauts charbon de Pittsburgh, mis expressément pour l'usage des habitants à vendre par
16déc McBEAN, WILLARD & Co.

CHARBON—300 tonneaux charbon Cannel anglais. Les personnes qui en auraient besoin d'une dizaine de barils pour leur salon, feront bien de s'adresser de suite, à
16déc McBEAN, WILLARD & Co.

HUILE ET CHANDELLES DE BALEINE—10,000 gallons d'huile pour l'hiver, épurée, blanche et naturelle, et 500 caisses blancs de baleine, du New Bedford, marque de J Howland, à vendre par J W STANTON & Co,
16déc Encoig. Magasins & Lafayette

VIN ROUGE—Montferrand en débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par AUG. MOLIER,
16déc—6f 90, rue St Louis

CHARBON PULVERISE POUR DISTILLATEUR—4 boucauts, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

TABAC à chiquer de Lilienthal, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

VIN DE JEREZ—50 barils, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune

GRAINES pour oiseaux—10 sacs à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

CACAO de Guayaquil—51 sacs, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—150,000, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

SALSEPAREILLE—20 balles, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

CIGARETTES Espanola, Minerva et Norma, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

AMANDES fraiches sans coque—40 dame-jeannes, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

SUCRE blanc de la Havane—20 caisses sucre, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

TABAC de Mayari—80 balles pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS,
16 déc 37, rue de la Commune.

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par J. DUCLOUX, Pharmacien, rue de la Levée, Troisième Municipalité, vis-à-vis le marché du port.
De plus, 4,000 livres qualité inférieure, qui convient parfaitement pour désinfecter les lieux publics
5 sep—a

65800 Cigares de la Havane, de toutes les qualités et des meilleures marques en débarquement du brick Pierre Soulé, de la Havane, et à vendre par D BORNIO Jr,
4 nov 34 rue Gravier

151,300 CIGARES de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, en débarquement du navire Orlando, de la Havane, à vendre par D. BORNIO Jr.,
4 nov 34, rue Gravier.

111,300 CIGARES de la Havane de toutes les qualités et de meilleures marques, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, et à vendre par D. BORNIO Jr.,
4 nov 34, rue Gravier.

Couvertures de Granier.
200 BALLES couvertures à nègres, blanche, grise et bleu, à vendre au-dessous du prix coutant par
26 oct H. DE GOER & RIPPLARD.

Aux Marchands de nouveautés.
NOUS recevrons dans ce moment un grand assortiment de boutons en soie pour robes, toute grandeur, galons et passementeries toutes largeurs et couleurs, franges et garnitures.
26oct H. DE GOER & RIPPLARD, 21, rue Magasine.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.
JEUDI, 19 décembre 1850.
LE VAL D'ANDORRE,
Opéra en 3 actes, musique d'Halevy.
☞ On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés.
MERCREDI, 18 DECEMBRE 1850.
On commencera par
WHERE THERE'S A WILL, THERE'S A WAY.
Suivie d'un GRAND DIVERTISSEMENT comique,
ADVICE GRATIS,
INTERMEDE MUSICAL.
On finira par
THE CHASTE SALUTE.

MERCERIE ET BRODERIES.
LUNDI 16 décembre courant, il sera ouvert, dans les salles de vente de
J. L. TAYLOR & Co. No 31, rue de Chartres,
Un assortiment très considérable de marchandises choisies, telles que
Rubans de tous genres et qualités; tarlatanes; illusions; satins de Bruxelles, soiries moirées, collerettes, cols à la Jenny Lind, manchettes, dentelles, pèlerines, &c., &c.
Les marchandises ci-dessus sont importées de New-York, ou elles ont été achetées aux encans et seront vendues à bas prix. J. L. TAYLOR & Co,
14dec—6 31, rue de Chartres

Bureau du Chemin de Fer de Carrollton.
Nlle-Orléans, 12 décembre 1850.
AVIS—L'élection des directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, sera tenue à ce bureau le lundi, 13 janvier prochain, entre dix heures A M et 2 heures P M.
Par ordre de la direction.
14 dec—3t CHARLES BAQUIE, secrétaire.

Agence de la Compagnie d'Assurance du Sun
Nlle-Orléans, 28 novembre 1850.
LES listes d'intérêt sur le scrip de 1847, 1848 et 1849, ont été reçues, et les paiements seront faits en conséquence. L. MATTHEWS,
29 nov—1m Agent.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN,
Nouvelle-Orléans 9 décembre 1850.
UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi sixième jour de janvier 1851, au bureau No 9, rue de la Victoire, entre 9 heures du matin et 2 heures midi.
Dans ce temps et au même lieu, il sera tenu une élection de sept directeurs pour servir durant l'année courante. J. NEVILLE,
9dec—☞ Secretaire

COMPAGNIE DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1850.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie lundi 6 janvier 1851, de 10 heures du matin à 2 heures P. M. P. N. WOOD,
7 déc—30 Trésorier.

AVIS DE SOCIETE.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis, qu'ils ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de CAVELIER & MAXENT, et qu'ils continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier. Ils espèrent, par leur zèle et leur activité, mériter la confiance qui était accordée à l'ancienne maison.
Ant Z. CAVELIER.
L. P. MAXENT.
16dec—10 Rue Royale No 169

PERDU.
EN sortant de la banque de l'Etat de la Louisiane, mardi à une heure et demie P M un portefeuille contenant divers reçus de loyer, signés F. Uzuran, deux billets de banque de $100 chaque, plus divers papiers ne pouvant être d'aucune utilité qu'aux soussignés.
La personne qui aurait trouvé ce portefeuille recevra une forte récompense en le rapportant chez PAUL JUGE Fils & Co,
16déc 27, rue St Louis.

MONTRE PERDUE.—Il a été perdu hier dans la rue Bourbon, entre les rues St Philippe et Conti, une montre Lépine en or, à double boîtier, Anslauy maker. Elle porte à l'intérieur le nom de M. Muh et le No 573. Une récompense libérale sera donnée à celui qui la rapportera à M. Henri Gardel, à la banque de la Louisiane.
16dec—3f

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux,
40 barriques vin de Cognac,
30 do vin St Julien bon ordinaire,
15 caisses fruits au jus de Teyssonneau,
10 caisses do do demi flacons
A vendre par J. B. BERTIN,
16dec—3 9, Conti.

CUISINIERE CREOLE.
A VENDRE une excellente cuisinière créole, repasseuse et blanchisseuse, âgée d'environ 30 ans, avec ses trois enfants, garantie.
S'adresser au No. 47, rue Douane. 12dec—☞

D. GAST,
Doreur, Galvaniseur et Bronzeur sur tous métaux, tels que: Pendules, Candelabres, Garnitures de cheminée, &c. &c.
A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son atelier rue Royale, 149, où il se chargera de l'exécution de tous travaux concernant son état.
Une longue pratique et un travail continu, dans les premières maisons de Paris, le mettent à même de pouvoir garantir la solidité et la beauté des ouvrages qui lui seront confiés.
Il sollicite et espère obtenir le bienveillant patronage des habitants de cette ville. [illegible]—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr. ALPUENTE a transporté son domicile au 251, rue Bourgogne, entre Domaine et St-Philippe 4dec—1m

CLASSES DE SOLFEGE.
M. ELIE, premier violon du Théâtre d'Orléans, vient d'ouvrir ses classes de solfège. Elles sont tenues, les lundi, mercredi et vendredi, de chaque semaine.
De 4½ heures à 5½ pour les demoiselles.
De 5½ heures à 6½ pour les garçons.
Le cours est fait d'après la méthode de B. Wilhem. Prix, trois piastres par élève.
4dec—1m No 361, rue Dauphine

JULES BOISSE & PINAUD.
Successeurs de L. Chabbal.
COIFFEURS,
ONT transporté leur magasin et salon, au No 142 rue de Chartres, maison Fortuna.
Ils tiennent constamment en vente
PARFUMERIE fine et d'importation de Paris. Montpelas, Lubin, Guerlain.
BROSSERIE—tabletterie et peignes, de tous genres.
ARTICLES DE TOILETTE—Chemise de peau dite toile, dito toile et coton, caleçons tricot, chaussettes, cravattes et cols.
GANTS JOUVIN véritables;
FABRIQUE de perruques, toupets, nattes, bandeaux et frisettes.
SALON pour la barbe et la coupe des cheveux.
M. Jules se charge de donner aux domestiques des leçons de coiffure. 4dec

LIVRES DE LOIS.
UN Merlin Jurisprudence Universelle, en 32 volumes reliés grand 8°, à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,
10 déc 22, rue St-Louis.

M. de Vriès,
PROFESSEUR DE CHANT.
M. DE VRIES, professeur de chant, absent pendant une partie de l'été, est de retour à la Nlle-Orléans, et a fixé son domicile au coin des rues St Pierre et Bourbon. Il continuera à donner des leçons comme par le passé, et il se recommande à ses anciens élèves et au public. 19 nov—30t

Mme Groux, de Paris,
No 303, rue Bourbon, encoignure Orléans.
EX costumière des grands théâtres de Mirecourt et de Stockholm, a l'honneur de prévenir les dames, qu'elle confectionne sur ordre tout ce qui concerne les costumes et coiffures de bals parés et masqués, ainsi que les robes, manteaux et modes de ville.
On trouvera également chez elle costumes et dominos de tous genres, à louer. 25nov—1m

Jean Augé,
63, encoignure Bienville et Chartres.
NOUVELLE COMPOSITION
Pour faire croître les cheveux, elle fortifie et embellit la chevelure.
Grand assortiment d'OUVRAGES EN CHEVEUX fabriqués chez lui pour les deux sexes. 25 nov—3m

A. D. Grieff et Co,
Marchands de Comestibles en gros et Commissionnaires,
MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE, ET AGENTS
Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,
Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée,
Nouvelle-Orléans.
A. D. GRIEF, S. A. KINGSLAND, WM. GREENWOOD.
16nov—a

Plant de fraisiers, venus de graines.
A VENDRE—10,000 fraisiers, de la variété dite Crescent, en excellent ordre et prêts à être replantés immédiatement.
Ce plant a été élevé dans mon jardin, la saison dernière. Sans être très délicate de culture, cette variété donne une récolte abondante de belles fraises, mesurant souvent trois pouces et demi de circonférence, pleines de jus et d'un saveur très parfumée. L'espèce est très prolifique et son rapport dure plusieurs mois de l'année. Le prix en est fixé à $10 le cent.
Les demandes peuvent m'être adressées par la poste, ou à mon bureau, No 7, Bank Place. Elles seront remplies avec promptitude.
3 dec—au 1er j HENRY LAWRENCE.

CHARBON.—CHARBON.
CHARBON (cannel) Virginie, des mines de Peyton. Le soussigné agent pour la vente des charbons ci-dessus, informe ses amis et les pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant en main un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, mais non au-dessous de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon cannel anglais. Les ordres laissés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte placée à la Banque de Horace Bean, No 28, rue du Camp, seront remplis dans le plus bref délai.
N. B.—Prix de ce charbon $1 le baril payable sur la livraison. MORTIMER, FURNER & Co,
23 oct—3m 217, rue du Camp.

PAR les navires Wabash et Mount Washington, de Bordeaux
60 barriques vin rouge St Estèphe Médoc;
40 do do St-Julien;
20 demi caisses vin blanc Haut Sauterne;
150 boîtes champignons au naturel,
50 do do cèpes à l'huile,
50000 capsules à bouteilles;
50000 étiquettes;
40 futailles cognac Pinet, Castillon & Co.;
THOMAS PINET & Co.

Jouets d'Enfans.
150 Caisses jouets assortis, en débarquement du navire Faneuil Hall, de Brême.
Aussi qu'un beau choix de poupées rose et habillées, de Paris, à vendre par CHASSANIOL & BOULENGER,
6 dec Encoignure Chartres et Conti.

BOIS de teinture—10 tonneaux, 1re qualité, de Honduras vendre par J. Y. DE EGANA,
3dec 47, Bienville.

Fabrique de l'Eglise St-Louis.
AVIS est par le présent donné que le lundi, 23 décembre 1850, à midi, à [illegible] de l'Evêché situé rue des Ursulines, il sera procédé à l'adjudication des bancs de ladite Eglise, par P. E. FITEL, COU, encanteur.
Cette adjudication sera faite pour le terme d'une année, à partir du premier janvier prochain, mais sous la condition expresse que [illegible] la Cathédrale sont vendus avant la [illegible] la brique sera tenue de rembourser [illegible] bancs de l'Evêché et ce [illegible] qu'ils auront payé, une somme proportionnée [illegible] qu'ils auront pas joui desdits bancs.
—AUSSI—
Il sera vendu le mardi 24 du courant, à midi, à la chapelle Obituaire, rue Rampart, les bancs de ladite chapelle.
Conditions—Comptant.
Si dix jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera nulle, et le trésorier disposera immédiatement desdits bancs.
JOSEPH GUILLOT,
13dec—10 Trésorier

Melle A. Mansuy,
Rue de Chartres No 60,
A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'elle est de retour de Paris avec un assortiment de modes qu'elle ouvrira jeudi 12 décembre.
Melle M. invite les dames de venir examiner les nouvelles marchandises qu'elle a choisies avec le plus grand soin dans les maisons les plus renommées de Paris, parmi lesquelles on trouvera les plus nouvelles modes en CHAPEAUX et en CAPOTES de soie, chapeaux de Peluches pour dames et pour enfants, manteaux, mantelets, sorties de bal, bonnets de soirées, robes de bal, coiffures en fleurs et en blondes, voilettes, dentelles, voiles de mariées, lingerie, layettes et trousseaux pour dames, bourses, sacs, bracelets et autres articles de fantaisie, qu'elle vendra aux prix les plus modérés. 10 dec—15t

MIXTION MAGIQUE
Pour teindre les cheveux blancs et la barbe blanche.
Cette belle découverte ne laisse rien à désirer.
J. SERRES, pharmacien, après un long travail et de grandes recherches est enfin parvenu à noircir les cheveux et la barbe en MOINS DE CINQ JOURS, et à les remettre dans leur couleur primitive.
☞ Cette Mixtion ne se vend qu'à sa pharmacie, rue Domaine, entre Villere et Robertson.
12 déc—4

Faiences, Porcelaines, Cristaux, Verreries et Avis aux Marchands de la ville et des campagnes, aux Familles, Restaurants, Hôtels et Steamboats, etc.
VT. AICARD,
No. 42, Rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville.
Le soussigné ayant pris de nouveaux arrangements avec les diverses manufactures d'Angleterre et de France, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il reçoit en ce moment et continuera à recevoir de grands assortiments de Faïences, Porcelaines, Cristaux etc. qu'il offre à vendre à des prix excessivement réduits pour du comptant ou de bons papiers à 4 mois.
Ayant un bel assortiment, il se flatte de pouvoir remplir avec le plus grand soin et avec promptitude les ordres des marchands qu'on voudra lui confier et aux prix les plus bas de la place.
N. B. Il a constamment en magasin les articles convenables pour les marchés mexicains. Paniers assortis pour les campagnes, etc.
Les familles, Hôtels, Restaurants, Steamboats, etc. trouveront aussi tous les objets pour [illegible] Il invite donc les acheteurs à venir voir son [illegible] avant de faire leurs emplettes ailleurs.
11dec— VINCENT AICARD

JAMBONS DUFFIELD
3000 JAMBONS DUFFIELD, tout reçus, à vendre à bas prix par R M. McALPIN, marchand en gros No 20, rue de la Commune et No 7, Canal street Row
7 dec—30

AVIS AU PUBLIC.
L. Boudro et Co.,
Restaurat, rue de Chartres, No 115.
OUVERTURE AUJOURD'HUI, 16 DECEMBRE
16 dec—6f

ON désire avoir une dame parlant l'anglais et le français pour tenir un magasin d'objets de fantaisie. S'adresser au bureau de l'Abeille. 11dec—

A LOUER, rue de Chartres, No 54—Une belle maison avec vastes appartements, grande cour, et pavillon pour les domestiques. S'adresser au magasin de nouveautés.
11dec—4t

ALMANACHS POUR 1851
Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES.
ALMANACH de la LOUISIANE,
do PROPHETIQUE
do COMIQUE,
do LIEGEOIS
do de L'ILLUSTRATION, à vendre en gros et en détail. 10 dec—20t

Victor Hébert
149, RUE DE CHARTRES.
VIENT de recevoir pour le jour de l'an un joli choix de livres d'étrennes pour enfants, de modes, dames, &c, &c. Albums avec et sans peintures, pupitres et papeteries boîtes à ouvrages, nécessaires de travail et de toilette, cabas à ouvrages, en argent, en corail, &c. &c. porte-monnaies, porte-cartes, jeux de patience, boîtes de jeux de toutes grandeurs
Livres de Prières.
Paroissiens velours, garnitures en argent et en imitation, avec peintures sur la tranche, paroissiens en velours de toutes grandeurs avec les prix, et en général tous les livres de piété, gravures pour les livres de prières 12dec—20t

AVIS AUX CONFISEURS.
VON. HEBERT.
149 RUE DE CHARTRES,
A REÇU par les derniers arrivages du Havre un magnifique assortiment de cartonnage, tels que cornets, tiettes, rouleaux, boites de toutes formes et grandeurs, avec peintures et glacés, valises et paniers garnis de fleurs. Tous ces articles seront vendus à des prix très avantageux pour les acheteurs. 10dec—10t

Maison de confection
CHAPEAUX, Robes, Manteaux, Mantelets et principalement habillements d'enfant. MME LUSSAN a transporté son magasin de modes et son atelier de confection au No 102, rue Royale. Sa maison est bien connue pour le bon goût des habillements d'enfant, les gardes soleil, capotes, etc.
Bals masqués—Grand assortiment de costumes pour dames et pour hommes, loups, caricatures, etc. pour bals et soirées.
☞ On demande de bonnes ouvrières 4 nov—3m

MODES.
EN débarquement du navire Medomack, du Havre.
30 douzaines Chapeaux pour Dames, d'une invention toute nouvelle et brevetée, à vendre par NOEL & GUIRAUD,
14déc 103, rue Royale

Vins de famille.
EN débarquement du navire Wabash, venant de Bordeaux
26 barriques Montferrant, à vendre par NOEL & GUIRAUD,
14 déc rue Royale No 103

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux
40 caisses de 12 flacons prunes sèches,
20 do de 12 boites transparentes, etc
1 do pates truffes, quarts de boites,
20 do truits au jus de Rides,
10 barils vinaigre blanc, à vendre par O. VALETON & CO.,
14 déc 25, rue Tchoupitoulas

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonogh, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci devant Banque de l'Union.
C. ROSELIUS, C. W. E. LAVERICH,
F. B. D'AQUIN, A. D. CROSSMAN,
5nov—☞ Exécuteurs testamentaires.

SUCCURSALE, No 12, FRONT LEVEE
Boulangerie des Etats-Unis.
DANS le but d'accommoder nos pratiques et le public, nous avons ouvert une succursale de notre boulangerie au No 12, Front Levée, entre les rues de la Douane et Bienville. On y trouvera constamment d'excellent pain et le biscuit de tous genres, pour lesquels notre boulangerie est si renommée.
Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé jusqu'à ce jour, nous ferons tous nos efforts pour en mériter la continuation.
J. H. DUBRUTY & Co, 241, rue Julie.
N. B. Les fonderies, restaurants et familles peuvent toujours se fournir à la boulangerie de Coke supérieur, à 40 cents le baril, délivré à domicile.
3dec—3m H. D. & Cie.

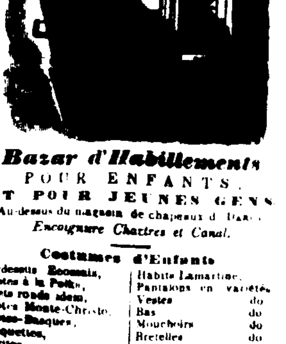

Bazar d'Habillements
POUR ENFANTS,
ET POUR JEUNES GENS
Au-dessus du magasin de chapeaux d'[illegible]
Encoignure Chartres et Canal.

Costumes d'Enfants

Pardessus Ecossais,	Habits Lamartine,
Vestes à la Polka,	Pantalons en variétés,
Gilets ronds idem,	Vestes do
Vestes Monte-Christo,	Bas do
Vestes-Basques,	Mouchoirs do
Basquettes,	Bretelles do
Lévites,	Cravattes do
Paletots,	Gants do
Sacs,	Guêtres do
Manteaux,	Ombrelles do

Amazones, Chapeaux à la Jenny Lind
Manteaux pour petits enfants, Mantilles dito
Costumes de bal à la Prince Albert, fantaisie.
Costumes de Montagnards Ecossais, en tartane et en plaide McGregor.
L'assortiment est des plus variés et les habillements sont les plus frais qui aient été offerts en vente en cette ville. Les acheteurs sont priés de venir les examiner. 14 dec—30

A. BLACHE.
ENCANTEUR,
No 39, rue Vieille Levée.
Seul agent des marques suivantes
Eau-de-vie marque de New-York,
Genièvre do New-York,
Rhum do Barataria,
Rhum do New-Orléans,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1 an

PICADURA—60 sacs et 12 barils, à vendre par B. VALLS,